

PROCÉDURES – Inspection professionnelle

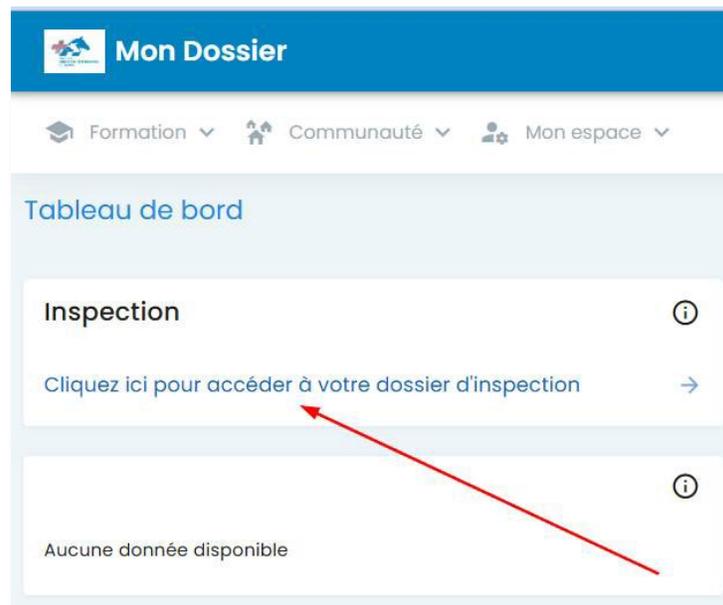
Vous avez reçu un courriel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant la **planification** et l'**avis** de votre inspection professionnelle. Dans votre avis d'inspection, nous vous demandons de remplir un **questionnaire préinscription** et de le téléverser dans votre dossier.

Pour commencer, connectez-vous à la [Zone membre](#), puis cliquez sur le bouton **Mon Dossier** situé dans le haut de la fenêtre.



Mon Dossier

Vous retrouverez sur la page d'accueil la section **Inspection**. Elle sera accessible durant toute la durée de votre inspection, jusqu'à la réception du rapport final. Pour consulter votre dossier d'inspection en cours, cliquez sur le lien intitulé « Cliquez ici pour accéder à votre dossier d'inspection ».



PROCÉDURES :

- [Planification de votre inspection professionnelle](#)
- [Avis d'inspection professionnelle](#)
- [Questionnaire préinspection et documentation](#)

PLANIFICATION DE VOTRE INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans la section dédiée à la consultation de votre inspection, située au bas de la page, vous trouverez un encadré intitulé **Planification d'inspection**. Cliquez sur le lien pour consulter votre avis de planification ainsi que les détails de l'inspection. Cette étape est cruciale pour poursuivre le processus d'inspection.

Inspection

Pièces justificatives

Utilisez cette section **uniquement** si vous êtes dans l'incapacité d'être inspecté(e), et veuillez communiquer avec dev.prof@omvq.qc.ca et fournir les pièces justificatives nécessaires dans cette section.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Aucun document		
📎 Téléverser 📄 Télécharger		

Phase 1 - Planification d'inspection

Nous vous invitons à consulter votre avis de planification d'inspection, afin de collaborer à la planification de votre inspection professionnelle.

D'entrée de jeu, nous nous voulons rassurants : cette inspection s'inscrit dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice. Il s'agit donc d'un processus normal auquel tous les membres des ordres professionnels sont appelés à participer au cours de leur carrière.

La démarche d'inspection professionnelle vise à s'assurer que le professionnel maintienne ses compétences à jour, connaisse ses obligations et dispose des outils et l'accompagnement dont il a besoin. L'approche en est donc une de prévention et de collaboration. Cette expérience se veut donc positive, à la fois pour les membres, l'Ordre et le public.

Veuillez cliquer ici pour consulter votre planification d'inspection.

L'avis de planification d'inspection contient plusieurs informations importantes, notamment le lien permettant de sélectionner la plage horaire de votre inspection professionnelle. Une fois votre choix effectué, le service de l'amélioration de l'exercice vous transmettra une confirmation précisant la date et l'heure retenues, ainsi que des renseignements essentiels pour bien vous préparer à l'inspection.

i

Planification d'inspection

×

2025-06-16

Bonjour Dre Boucher,

Comme mentionné dans le courriel, nous souhaitons planifier votre prochaine inspection professionnelle.

Votre inspection sera une Visite virtuelle.

Nous vous invitons à choisir une plage horaire en remplissant le formulaire accessible dans le courriel de planification d'inspection, et ce, dans les **7 jours** de la réception du présent avis de planification d'inspection.

Nous avons à cœur de bien vous informer. À cet effet, pour bien comprendre les différentes étapes du processus d'inspection, nous vous invitons à consulter la fiche sur l'[inspection professionnelle](#).

Finalement, prenez note qu'un avis d'inspection vous sera transmis au cours des jours suivant votre réponse, confirmant tous les détails de votre prochaine inspection professionnelle.

Pour toute question ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous au : dev.prof@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1-800-267-1427, poste 207.

Veillez recevoir, Dre Boucher, nos meilleures salutations.

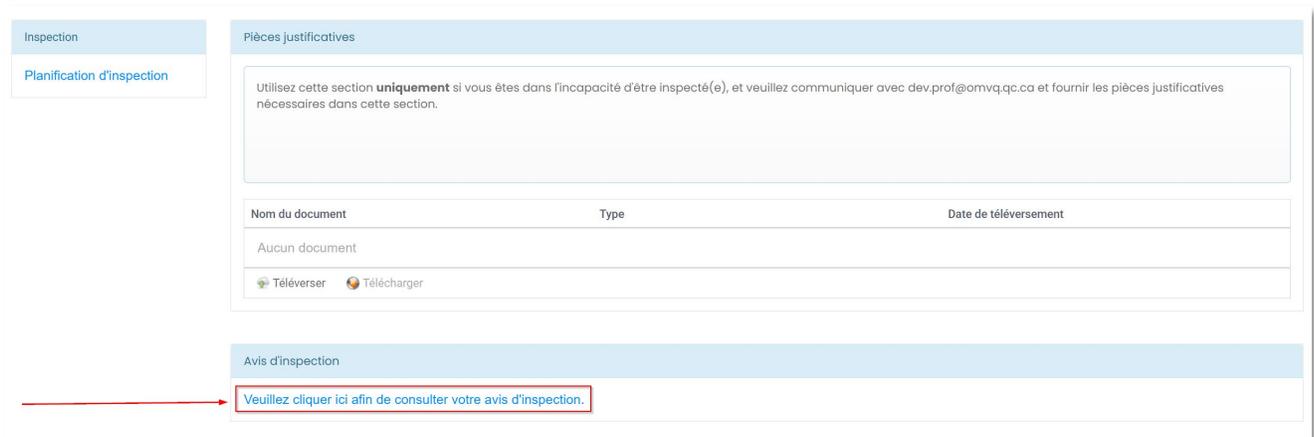
En responsabilité de l'inspection professionnelle par l'Ordre,
Dre Monique Gosselin, M.D.

Service de l'amélioration de l'exercice

OK

AVIS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans la section dédiée à la consultation de votre inspection, située au bas de la page, vous trouverez un encadré intitulé **Avis d'inspection**. Cliquez sur le lien pour consulter votre avis d'inspection ainsi que les détails de l'inspection. Cette étape est cruciale pour poursuivre le processus d'inspection.



Inspection

Planification d'inspection

Pièces justificatives

Utilisez cette section **uniquement** si vous êtes dans l'incapacité d'être inspecté(e), et veuillez communiquer avec dev.prof@omvq.qc.ca et fournir les pièces justificatives nécessaires dans cette section.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Aucun document		

Téléverser Télécharger

Avis d'inspection

[Veuillez cliquer ici afin de consulter votre avis d'inspection.](#)

L'avis d'inspection regroupe plusieurs informations essentielles, notamment le nom de l'inspecteur-conseil, la date et l'heure de l'inspection, les modalités de déroulement, ainsi que, le cas échéant, le lieu ou le lien de connexion. Vous y trouverez également les domaines de pratique visés par l'inspection, ainsi que diverses ressources utiles pour vous y préparer.



2025-06-16

Bonjour Dre Boucher,

Comme convenu, nous vous confirmons les informations suivantes concernant votre rencontre d'inspection professionnelle

Inspecteur(trice)-conseil : [François L. St-Onge \(2048\)](#)

Date de l'inspection : **2025-06-16**

Heure de l'inspection : **10:54**

Détails de l'inspection : **Visite virtuelle**

Lien Teams de la rencontre : **HTTP:LIENVISITE.COM**

Domaine(s) de pratique inspecté(s) : **Canins, Félins, Animaux exotiques (lapins, furet, reptiles, oiseaux, poissons...)**

Forts d'un processus d'inspection simplifié et allégé, nous soulignons que c'est sous l'angle de la collaboration et de l'ouverture que nous souhaitons que cette rencontre se déroule. Nous avons à cœur votre bonne compréhension et participation. À ce titre, si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à consulter la [fiche sur l'inspection professionnelle](#) qui détaille toutes les informations nécessaires à votre préparation.

Afin d'assurer le bon déroulement de la visite, vous devrez, dans un délai minimal de **10 jours avant la date de la rencontre** :

- 1 - Remplir le questionnaire préinspection qui est accessible via *Mon Dossier* ;
- 2 - Soumettre les documents demandés dans la [fiche sur l'inspection professionnelle](#).

Le questionnaire et les documents doivent être téléversés via *Mon Dossier*. Pour vous aider, vous pouvez vous référer à notre [procédure](#).

Si, pour un motif sérieux, vous ne pouvez rencontrer [M. François L. St-Onge](#), inspecteur(trice)-conseil à la date convenue, nous vous prions de nous aviser dans les meilleurs délais, afin que nous puissions déterminer une nouvelle date, en fonction des dispositions prévues au [Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins vétérinaires](#).

Pour toute question ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous au : dev.prof@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1-800-267-1427, poste 207.

Veillez recevoir, Dre Boucher, nos meilleures salutations.

En responsabilité de l'inspection professionnelle par l'OMVQ,

Dre Catherine Gauthier, M.D.

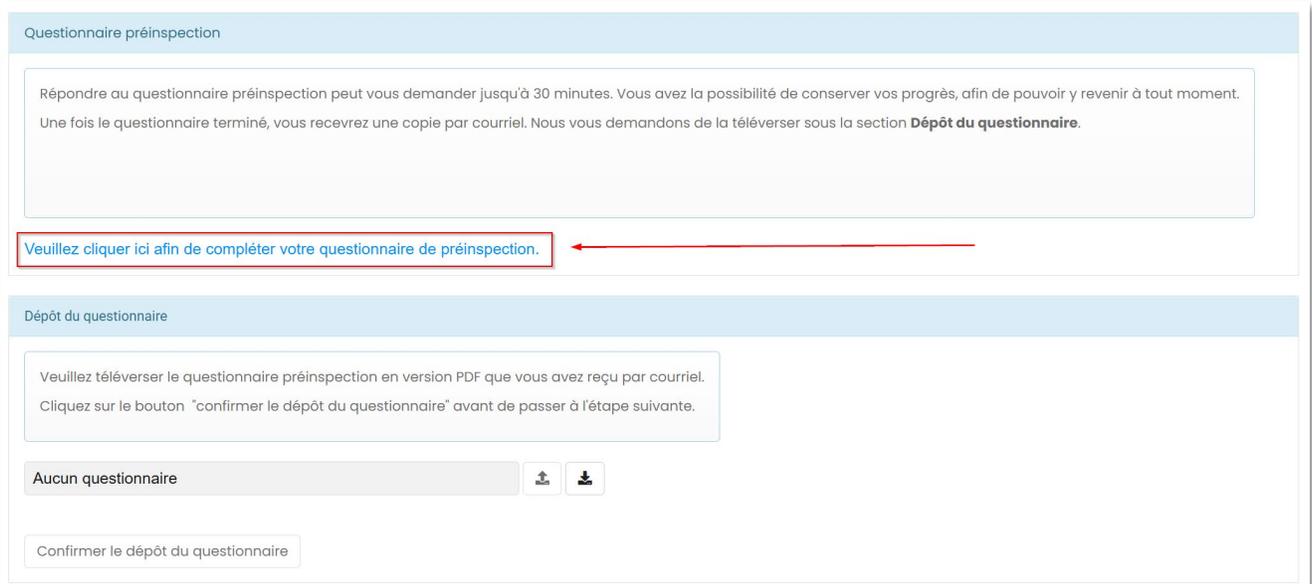
Service de l'amélioration de l'exercice

Certains documents devront être transmis au moins 10 jours avant la rencontre d'inspection professionnelle. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans la section correspondante, accompagnés de la procédure à suivre.

QUESTIONNAIRE PRÉINSPECTION ET DOCUMENTATION

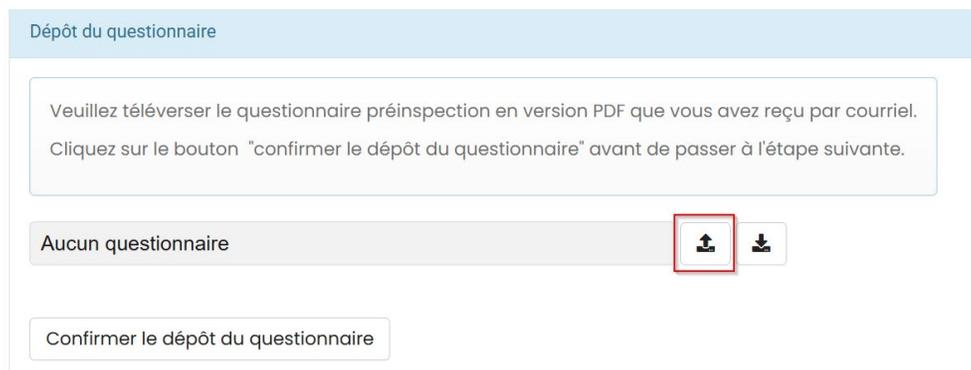
Dans votre dossier d'inspection, une section intitulée **Questionnaire préinspection** vous informe des modalités liées au questionnaire à compléter avant votre rencontre avec l'inspecteur-conseil. Pour y accéder, cliquez sur le lien hypertexte de cette section. Le questionnaire s'ouvrira alors dans une nouvelle fenêtre.

Le questionnaire est adapté à vos domaines de pratique. Il est important de sélectionner ceux qui sont indiqués dans l'[avis d'inspection](#).



Une fois le questionnaire complété, un courriel vous sera envoyé contenant une copie de vos réponses en format PDF. Vous pourrez alors téléverser ce document dans votre dossier, dans la section **Dépôt du questionnaire**.

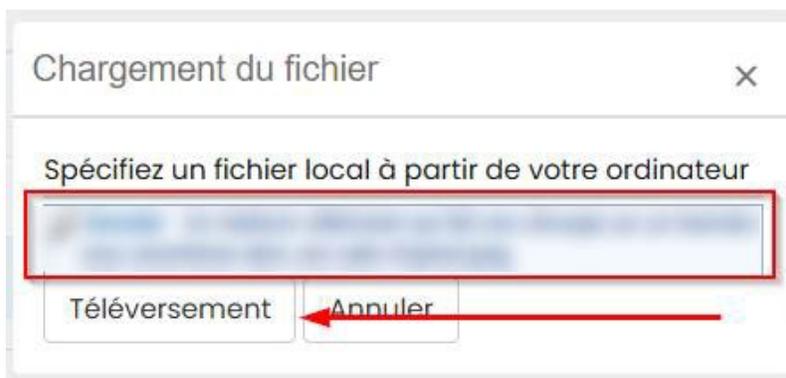
Pour téléverser le fichier, cliquez sur l'icône représentant une **flèche pointant vers le haut**.



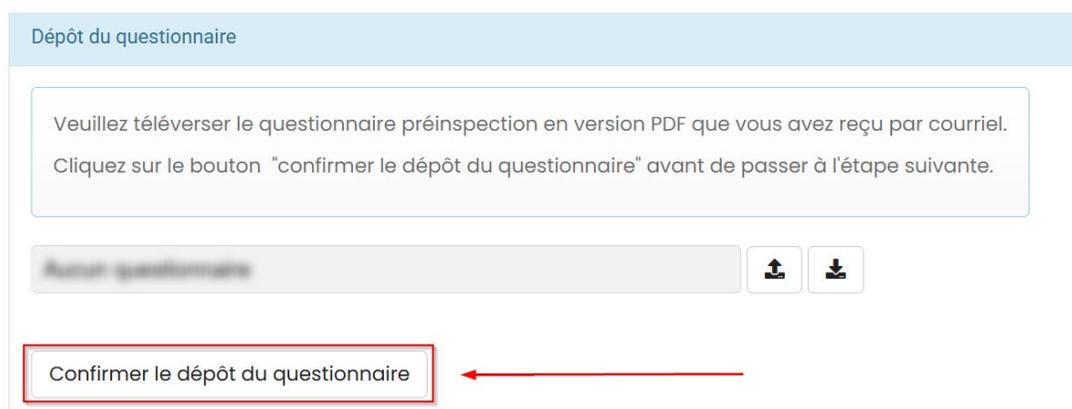
Vous devrez ensuite parcourir les fichiers de votre ordinateur afin de sélectionner celui que vous souhaitez téléverser.



Une fois le fichier sélectionné, assurez-vous que son nom correspond bien à celui que vous souhaitez téléverser, puis cliquez sur le bouton "Téléversement".



Après le téléversement, cliquez sur le bouton « Confirmer le dépôt du questionnaire ». Cette action informera l'inspecteur-conseil que le questionnaire est désormais disponible pour consultation.



DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSPECTION

Après le dépôt du questionnaire, une nouvelle section deviendra accessible afin de vous permettre de téléverser les documents requis pour votre inspection professionnelle. Pour ce faire, cliquez sur le bouton "Téléverser" situé au bas de cette nouvelle section.

Dossiers et documents

Dépôt des dossiers et documents

Afin d'assurer la conformité de vos documents, nous vous invitons à consulter la fiche sur l'inspection professionnelle. Vous y trouverez les critères à respecter pour chaque type de document. Veuillez en prendre connaissance avant de procéder au téléversement.

Les documents requis sont les suivants:

Inspection sur la pratique professionnelle

- Six dossiers variés, récents et représentatifs de vos activités professionnelles dans le(s) domaine(s) de pratique ciblé(s) par l'inspection ;
- Une étiquette sur laquelle figure un exemple d'ordonnance dûment remplie ;
- Une ordonnance d'un aliment médicamenteux, s'il y a lieu ;
- Vos registres de substances désignées, si vous tenez des registres indépendants de ceux de l'établissement (ex.: dans votre unité mobile) ou si vous pratiquez en refuge, en faune et zoo, en recherche, en établissement d'enseignement.

Inspection sur l'établissement vétérinaire

- Un exemple de cliché radiographique, si l'établissement dispose d'un appareil à rayons X ;
- Une page récente des registres d'achat et d'utilisation des substances désignées, pour chaque produit.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Aucun document		

Confirmer le dépôt

Vous devrez ensuite parcourir les fichiers de votre ordinateur afin de sélectionner celui que vous souhaitez téléverser.

Chargement du fichier

Spécifiez un fichier local à partir de votre ordinateur



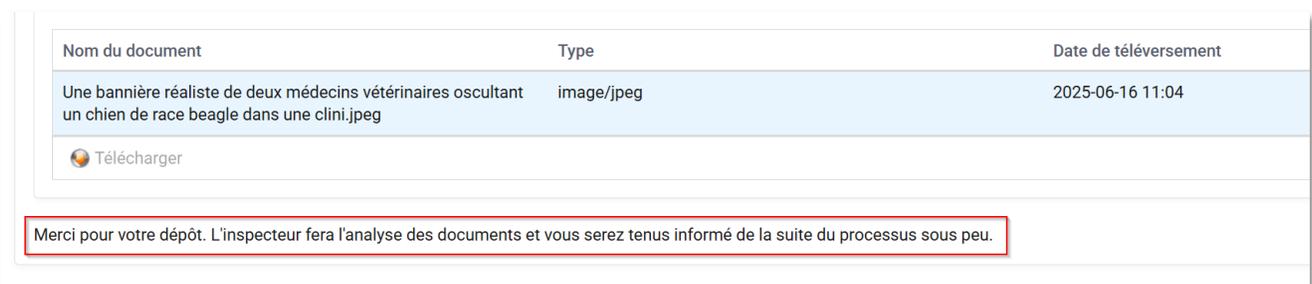
Une fois le fichier sélectionné, assurez-vous que son nom correspond bien à celui que vous souhaitez téléverser, puis cliquez sur le bouton "Téléversement"



Répétez les étapes de téléversement pour chacun des fichiers demandés. Assurez-vous que tous les documents requis figurent bien dans la liste. Une fois la vérification complétée et que vous êtes satisfait des fichiers téléversés, cliquez sur "Confirmer le dépôt".



Une fois les documents confirmés, il ne sera plus possible d'en téléverser de nouveaux. L'inspecteur-conseil pourra alors consulter les documents transmis.



Si tous les documents sont complets et conformes aux types requis, vous recevrez une confirmation par courriel attestant leur conformité. Cette confirmation marque la fin des démarches à effectuer durant la période de préinspection.

Si un document est manquant ou illisible pour l'inspecteur-conseil, vous recevrez un courriel précisant les modifications à apporter. Il vous sera alors possible de téléverser de nouveaux fichiers ou de supprimer ceux déjà déposés. Les commentaires de l'inspecteur-conseil seront également visibles en haut de la section pour faciliter vos corrections. Vous devrez ensuite répéter les étapes de téléversement précédentes et confirmer à nouveau le dépôt.

Dossiers et documents

Il manque la radiographie au dossier.

Dépôt des dossiers et documents

Afin d'assurer la conformité de vos documents, nous vous invitons à consulter la fiche sur l'inspection professionnelle. Vous y trouverez les critères à respecter pour chaque type de document. Veuillez en prendre connaissance avant de procéder au téléversement.

Les documents requis sont les suivants:

Inspection sur la pratique professionnelle

- Six dossiers variés, récents et représentatifs de vos activités professionnelles dans le(s) domaine(s) de pratique ciblé(s) par l'inspection ;
- Une étiquette sur laquelle figure un exemple d'ordonnance dûment remplie ;
- Une ordonnance d'un aliment médicamenteux, s'il y a lieu ;
- Vos registres de substances désignées, si vous tenez des registres indépendants de ceux de l'établissement (ex. : dans votre unité mobile) ou si vous pratiquez en refuge, en faune et zoo, en recherche, en établissement d'enseignement.

Inspection sur l'établissement vétérinaire

- Un exemple de cliché radiographique, si l'établissement dispose d'un appareil à rayons X ;
- Une page récente des registres d'achat et d'utilisation des substances désignées, pour chaque produit.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Une nouvelle radiographie de deux membres antérieurs souffrant d'un état de luxation dans une image jpeg	image/jpeg	2025-06-16 11:04

Téléverser
Télécharger
Supprimer

Confirmer le dépôt